



Madame Elisabeth Borne
Première Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 19 juillet 2022

MARTINE BERTHET

Nos réfs : MB/PS

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires Economiques*

*Vice-Présidente de la
délégation sénatoriale
aux entreprises*

*Présidente du groupe
interparlementaire
d'amitié
France-Afrique du Sud*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton d'Albertville 1

*Présidente de la 5ème
Commission*

Madame la Première Ministre,

Dans le prolongement de l'entretien que j'ai eu avec votre conseillère, Mme Julia Clavel, le 28 juin dernier, je me permets de rappeler à votre attention les différentes solutions que je lui ai proposées pour remédier au problème de renouvellement du label de plusieurs dizaines de communes classées stations de tourisme.

En effet, comme vous le savez, un arrêté du 16 avril 2019 a modifié l'arrêté du 2 septembre 2008 en imposant la présence d'une pharmacie sur le territoire communal des stations classées. Or, jusqu'à la publication de cet arrêté, le référentiel applicable à ces dernières prévoyait seulement l'obligation de proposer une offre de soin à moins de vingt minutes de la commune. Au terme d'échanges avec l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques, l'Ordre des Pharmaciens, les syndicats des pharmaciens d'officines et votre conseillère chargée du tourisme, plusieurs solutions sont apparues, notamment le maintien du critère de distance de vingt minutes, comme cela est le cas pour les autres professions médicales, ou la possibilité pour le maire de prouver qu'une livraison de médicaments peut être effectuée en quelques heures pour sa population touristique, dans les conditions les plus strictes de confidentialité et de sécurité et en complément du dispositif médical et de secours existant dans la station.

Le premier reclassement d'une station de tourisme ne possédant pas de pharmacie sur son territoire n'interviendra qu'en 2024, mais les maires concernés sont très inquiets et craignent de voir l'activité économique



touristique de leur collectivité pénalisée. En effet, ces communes fournissent chaque jour des efforts très importants pour maintenir et améliorer le niveau d'excellence de leur offre touristique. C'est en ayant à l'esprit cette réalité indéniable que j'ai également interpellé Mme la Ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme Olivia Grégoire, en déposant une question orale.

Comptant sur votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame la Première Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Martine Berthet

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke, positioned below the name.